

**L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux
de l'Education nationale des Hautes-Pyrénées**

Vu le décret du 19 novembre 1990 modifiant le décret du 11 juillet 1979 relatif à la délégation de pouvoirs aux inspecteurs d'académie directeurs des services départementaux de l'Education nationale ;

Vu le décret du 3 mai 2010 portant nomination de monsieur Patrick Demougeot, inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Education nationale des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire Départemental recueilli le 11 février 2011 ;

Vu l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale consulté le 23 février 2011 ;

Après consultation des Syndicats intercommunaux, des Communautés de Communes et des Conseils municipaux des communes concernées.

DIVISION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

**Arrêté du 8 mars 2011 relatif aux mesures de carte scolaire des établissements
du 1° degré des Hautes-Pyrénées
Rentrée scolaire 2011**

Rectificatif N° 23-2011

Article 1 :

Rectificatif de l'Arrêté du 8 mars 2011, N°1-2011 édition électronique et édition papier,

Page 3, Article 1-2, mesures de retrait d'emploi, enseignement spécialisé en RASED :

Au lieu de :

«1046J circonscription Lourdes-Bagnères rattaché à l'école de Lourdes Lapacca	-1 emploi psychologue (PSYR)
1046J circonscription Lourdes-Bagnères rattaché à l'école de Lourdes Lapacca	-1 emploi psychologue (PSYR)»

Il faut lire : «1046J circonscription Lourdes-Bagnères
rattaché à l'école de Lourdes Lapacca -1 emploi psychologue (PSYR)»

Page 4, Article 1-3, décharges, écoles faisant l'objet d'une mesure d'affectation, décharge de direction :

Au lieu de : «écoles faisant l'objet d'une mesure d'affectation, décharge de direction»

Il faut lire : «écoles faisant l'objet d'une mesure d'affectation à titre provisoire pour l'année scolaire 2011-2012, décharge de direction»

Page 5, Article 5, la modification des directions dans les écoles ci-après désignées :

Au lieu de : «960R Tarbes Paul Bert
944Y Vic-en-Bigorre Pierre Guillard

direction 6 classes (clin incluse)
direction 11 classes»

Il faut lire : «960r Tarbes Paul Bert
944Y Vic-en-Bigorre Pierre Guillard

direction 7 classes (clin incluse)
direction 12 classes (clis incluse)»

Il faut apporter les ajouts suivants :

404L Ancizan
789E Maubourguet

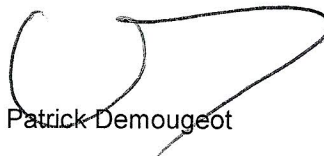
direction 2 classes
direction 5 classes

Article 2 :

Le secrétaire général de l'inspection académique des Hautes-Pyrénées, chef des services administratifs, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tarbes, le 10 mars 2011

L'inspecteur d'académie,
directeur des services départementaux de
l'Education nationale des Hautes-Pyrénées



Patrick Demougeot